

Déjeuner du Cercle Europe et économie sociale

avec

Monsieur Sven Giegold

Député européen, le groupe des Verts

6 septembre 2011

Le Cercle Europe et économie sociale a eu le plaisir d'accueillir, le 6 septembre, Monsieur Sven Giegold, député européen particulièrement actif sur les dossiers financiers et responsable d'une étude sur l'économie sociale au sein du groupe des Verts. Le message clé de M Giegold a porté sur la nécessité pour les acteurs de l'économie sociale de définir une position commune au plan européen susceptible de donner à la Commission une base de travail solide dans le cadre de ses futures initiatives.

Parmi les sujets évoqués par M Giegold: le rapport d'initiative sur l'avenir des SSIG de Prosinias De Rossa, le rapport d'initiative sur l'économie sociale de Mme Patrizia Toia (S&D), le statut européen pour les coopératives, les nouvelles exigences de fonds propres dans le secteur bancaire, l'initiative sur l'entreprenariat social, le livre vert sur les retraites et la directive 2003/41/CE concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle, et, de manière plus générale, la crise de la zone euro et les mesures qui avancées récemment au plan du Conseil dans le cadre du sommet franco-allemand. Sans détailler le travail sur l'étude relative à l'économie sociale qu'il pilote au sein des Verts, M Giegold nous a fait parvenir, ultérieurement, le projet de l'étude dont la lecture nous a permis de dégager un nombre d'éléments que vous trouverez ci-dessous.



Les acteurs de l'économie sociale devront poursuivre un travail de coordination au sein des Etats membres afin de mieux faire valoir leurs intérêts au plan européen.

Sven Giegold, député allemand au Parlement européen depuis juillet 2009, coordinateur du groupe des Verts/ALE au sein de la commission des affaires économiques et monétaires.

En ce qui concerne **le rapport d'initiative de M De Rossa sur l'avenir des SSIG**, Monsieur Giegold considère que le Parlement a apporté sa contribution en dégageant des recommandations pertinentes pour faire avancer les travaux sur les SSIG. Pour rappel, le rapport d'initiative de M De Rossa évoque la nécessité de mettre en place des cadres juridiques adéquats au plan européen qui permettent la croissance des acteurs de l'économie sociale en leur assurant la sécurité juridique nécessaire pour le développement de leurs activités transfrontalières. A présent, des développements notables sur le dossier ne se préfigurent pas au plan européen, mais plusieurs travaux engagés dans le secteur de l'économie sociale devraient pousser la Commission européenne à agir dans la matière. D'ailleurs, la Commission est en train de travailler sur la révision du paquet Monti-Kroes et aux règles relatives aux aides d'Etat aux SIEG (différenciation du traitement en fonction de la nature du service, simplification des contrôles de surcompensations et ciblage en fonction du risque réel de distorsion de concurrence, extension des exemptions hors seuils, augmentation des seuils de minimis pour les SSIG).

Le **rapport d'initiative de la députée socialiste italienne Patrizia Toia** avait fait l'actualité européenne dans le secteur de l'économie sociale en 2009 dont le début a été marqué par l'adoption du rapport au Parlement européen à une très large majorité (580 voix pour sur 651). La résolution souligne que l'économie sociale doit bénéficier d'une reconnaissance qui va de pair avec son

importance. Cette reconnaissance doit passer par le renforcement du concept même de l'économie sociale et par la promotion de la diversité des formes d'entreprendre dans toutes les politiques européennes. Au plan juridique, **l'adoption de statuts européens pour les mutuelles, les associations et les fondations est indispensable.**

M Giegold a été amené à travailler directement sur le **dossier relatif au statut européen des coopératives en tant que rapporteur au fond au sein de la commission Emploi, affaires sociales.** Le constat d'un très faible taux d'utilisation du cadre législatif de l'Union en matière de sociétés coopératives européennes (SCE) - seules 17 SCE étaient constituées au 8 mai 2010, incite le législateur européen à réfléchir à une révision du dispositif communautaire en s'interrogeant préalablement sur l'utilité de créer des instruments juridiques qui ne sont pas exploités à leur plein potentiel.

Dans les travaux d'évaluation de l'utilisation du statut, la Commission a noté cependant plusieurs aspects qui méritent une plus ample réflexion :

- le manque d'expérience au niveau de la mise en œuvre des dispositions
- la complexité des dispositions : la compréhension des dispositions nationales d'exécution du règlement et de la directive peut représenter un problème pour les petites organisations
- les spécificités des coopératives: les coopératives diffèrent des sociétés par actions à plusieurs égards. Elles disposent de leur propre législation et peuvent même être considérées comme des associations civiles plutôt que des sociétés au regard du droit national.

Les travaux avancent au Parlement européen où une adoption du rapport en commission EMPL est prévue pour novembre, et en plénière, en février 2012.

M Giegold travaillera également sur les propositions de la Commission européenne sur **les fonds propres** (projets de règlement et de directive présentés le 20 juillet dernier) portant notamment sur des exigences en matière d'accès à l'activité bancaire et de son exercice, des conditions dans lesquelles les banques peuvent exercer la liberté d'établissement et la liberté de prestation de services, ainsi que de la définition de la notion d'autorités compétentes et des principes régissant la surveillance prudentielle.

Au sujet de l'initiative sur **l'entrepreneuriat social, les échanges se sont articulés notamment autour de la notion d'entrepreneur social et des rapports avec les spécificités identitaires des entreprises de l'économie sociale.** Pour rappel, sans être consacrée aux entreprises de l'économie sociale, l'initiative préparée par le commissaire Barnier vise à créer un dispositif à vocation de soutenir les entreprises qui développent des projets innovants sur le plan social. Concrètement, il s'agit de la mise en place d'un cadre européen facilitant le développement des fonds d'investissement solidaire pour des entreprises à la poursuite d'un objectif social, éthique, environnemental. La notion de mission reste donc centrale dans l'initiative que la Commission prépare.

A titre d'information, depuis avril dernier, la Commission a avancé dans ses travaux grâce notamment à plusieurs **ateliers de haut niveau organisés avec des experts pour entamer une réflexion sur le développement de l'entrepreneuriat social dans l'UE**, et ainsi concrétiser l'engagement de la Commission pris lors de la présentation de l'Acte pour le marché unique le 13 avril 2011. Dans le cadre de ces ateliers, les experts se sont effectivement interrogés sur les questions qui préoccupent, à présent, le secteur de l'économie sociale. *Parmi les problématiques traitées par ces ateliers : Quelles sont les difficultés que les entreprises sociales rencontrent spécifiquement dans le marché intérieur, en raison d'une application globale des règles de l'UE? Comment est-ce que les règles de l'UE pourraient mieux prendre en compte les spécificités des entreprises sociales pour s'assurer qu'elles bénéficient d'un traitement égalitaire vis-à-vis des entreprises classiques?*

Enfin, après une **consultation lancée en juillet dernier et clôturée le 14 septembre, la Commission organise une conférence sur l'entrepreneuriat social le 18 novembre.** Enfin, pour la forme sous laquelle la Commission envisage de présenter sa proposition, **une communication** semble le dispositif retenu par le cabinet Barnier et la DG Marché intérieur.

Dans le domaine de retraites, ont été évoqués le livre vert sur les retraites de 2010, un livre blanc attendu pour le 3^e trimestre 2011 en continuation du premier et, enfin et surtout, la révision de la directive 2003/41/CE concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle. Une activité institutionnelle intensive dans le domaine se préfigure pour 2012/2013. L'objectif de la Commission est de compléter de manière suffisante les efforts consentis par les États membres pour garantir à leurs citoyens des retraites adéquates et sûres, par le biais d'une révision de

l'ensemble du cadre européen de réglementation et de coordination des politiques, qui reste incomplet et fragmenté.

En ce qui concerne la crise de la zone euro et les propositions retenues par Mme Merkel et M Sarkozy lors du sommet franco-allemand, M Giegold a souligné qu'elles devraient être validées lors du sommet européen d'automne.

Enfin, concernant l'étude relative au programme des Verts pour l'économie sociale et solidaire dans l'UE, les travaux ont bien avancé et l'étude devrait être validée au sein du groupe et ensuite publiée en octobre/novembre.

Pour rappel, les propositions :

- 1 La création d'un gouvernement de la zone euro »
- 2 L'instauration d'une taxe sur les transactions financières
- 3 La création d'un "conseil de la zone euro", avec plusieurs réunions dans l'année ;
- 4 La création d'un impôt sur les sociétés commun franco-allemand, avec toutes les harmonisations que cela impliquent

Parmi les messages du projet de l'étude:

- **la politique des Verts promeut l'économie sociale et solidaire** comme une alternative équitable, inclusive et efficace aux formes d'entrepreneuriat fondées sur la recherche du profit.
- les Verts insistent **sur les effets positifs de l'économie sociale dans les programmes et les politiques européennes.**
- les Verts **soutiennent la création de réseaux européens d'entreprises d'économie sociale et solidaire.**
- les Verts préconisent des **statuts européens** pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire pour les mutuelles, les associations et fondations. Selon les Verts, ces statuts ne sont pas seulement l'expression d'une reconnaissance de l'importance de l'économie sociale et solidaire à l'échelle européenne, mais contribuent à améliorer l'environnement légal pour les entreprises d'économie sociale et solidaire surtout dans le contexte de leurs activités transfrontalières.
- les Verts reconnaissent **le rôle important des fonds européens** dans le développement des bonnes pratiques de l'économie sociale et solidaire et plaident en faveur des fonds régionaux et structurels afin de promouvoir davantage les projets de l'économie sociale et solidaire. En outre, les Verts notent le potentiel considérable dans les fonds d'appui aux structures de microcrédit et estiment nécessaire une adaptation des fonds de l'UE à l'économie sociale et solidaire.

Athenora vous a envoyé le projet de l'étude mis à disposition par M Giegold qui sera ravi de recevoir d'éventuels commentaires et observations de votre part.

Le prochain déjeuner du Cercle Europe et économie sociale du 18 octobre accueillera Monsieur Marc Tarabella, député socialiste belge, vice-président de l'Intergroupe Economie Sociale du Parlement.

*Le déjeuner aura lieu au **Bistrot de Paris, 33, rue de Lille, Paris 7ème.***